

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

tenue au SMVV à Mézériat à 19 heures

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 20/11/2024
Nombre de délégués votants : 08

Présents :

MM. Gérard BRANCHY, Patrick DURANDIN, Baptiste DAUJAT, Alain JAYR, Martial LOISY, Luc MICHEL, Dominique MOREL et Jean-Louis GIVORD

Excusés : MM. Guillaume FAUVET, Jean-Michel VANDEL et Philippe POTTIER

Secrétaire de séance : M. Baptiste DAUJAT

Agents présents : MM. Stéphane KIHL, Thibaud PANDELAKIS et Laurent CHARBONNIER

Début de la séance : 19h00

Constatant que le quorum est atteint, M. BRANCHY, le Président du Syndicat Mixte Veyle Vivante, expose l'ordre du jour qui s'est déroulé comme suit :

❖ Par délibération DBE2024 11 026 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 24.09.2024

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 24 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (**8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**).

❖ Par délibération DBE2024 11 027 : sollicitation des écoles suite à l'appel à candidature pour les animations scolaires sur la partie GBA du territoire

Stéphane KIHL rappelle les grandes lignes de l'action « animations scolaires 2024-2025 » inscrite au budget 2024 :

- L'opération consiste à financer des animations réalisées par un prestataire spécialisé à destination des écoles dont la commune comprend une partie de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Vallée de la Veyle », pour un montant maximal de 20 000 € ; 14 animations sont proposées (1 par communes)
- Dans un contexte de relance de cette opération, il a été choisi de s'associer avec FNE, partenaire historique ;
- Chaque animation comprend 3 demi-journées, dont une sur le terrain ;
- Une concertation réalisée avant l'été a permis de définir les modalités de répartition des animations auprès des écoles et classes concernées :
 - Côté CC Veyle : sur avis du rectorat et de la CC, 8 animations seront proposées sur les classes de la seule école de Vonnas, afin de proposer un « projet d'école » cohérent ;
 - Côté GBA : un appel à manifestation d'intérêt a été envoyé aux écoles afin d'inventorier les classes et professeurs intéressés. 19 classes ont répondu pour 6 animations proposées.

Le choix de répartition des animations côté GBA constituent l'objet de cette délibération.

S. KIHL précise avoir évoqué le sujet avec l'animatrice FNE en charge du dossier, laquelle estime que la solution de « projet d'école » proposée côté CC Veyle est intéressante et pourrait être appliquée de manière équivalente côté GBA. S. KIHL propose donc au Président d'accorder les animations aux écoles de Buellas et de Montcet, ce qui représente 8 classes, soient 2 de plus que prévu, mais qui pourront être financées sans augmenter le montant inscrit au budget.

G. BRANCHY propose que, dans la mesure où à l'avenir il est envisagé d'élargir le spectre de prestataire, ces 2 animations supplémentaires soient réalisées par un autre partenaire, comme par exemple la Fédération de Pêche de l'Ain, à la condition que cela soit possible à ce stade déjà très avancé de la démarche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif :

- **CHOISIT** d'attribuer les animations scolaires selon la répartition suivantes :
 - 8 sur la commune de Vonnas
 - 5 sur la commune de Buellas
 - 3 sur la commune de Montcet
- **AUTORISE** le Président à informer de cette décision les parties concernées.

❖ **Par délibération DBE2024 11 028 : demandes de subvention au titre de l'année 2025**

- Postes d'animation

S. KIHl présente une synthèse rappelant la manière dont sont financés les postes d'animation du SMVV, en précisant qu'annuellement, compte tenu des effectifs annuels, ce sont entre 2,2 et 2,5 ETP qui peuvent prétendre à ces financements, le reste du temps des animateurs étant consacré à des tâches n'entrant pas dans les dispositifs de financement (management, préparation des assemblées, problèmes divers soumis par les acteurs de terrain, etc.)

Ceci précisé, la délibération proposée est la même que celle des années précédentes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif :

- **SOLLICITE** le concours de l'ensemble des partenaires financiers à leur meilleur taux, notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne, pour le financement des postes d'animation 2025 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en lien avec cette demande ;
- **CHARGE** le Président de constituer les dossiers de demandes de subventions.

- Renaturation de l'Être à Polliat

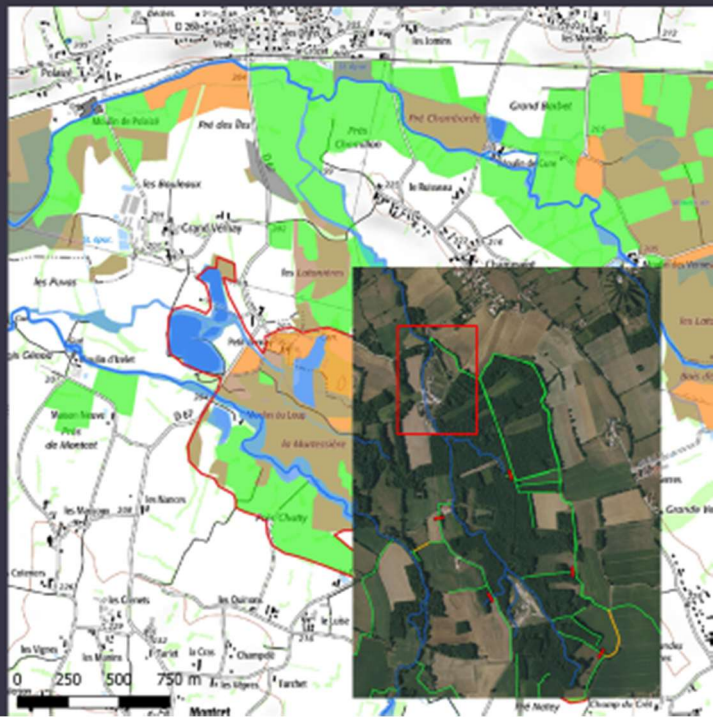
S.KIHL rappelle le contenu et les objectifs de ce projet porté de très longue date par le SMVV

Rappel du contexte :

- Marais des Mollières et de Viocet sont l'une des principales zones humides de résurgence de la nappe des cailloutis de la Dombes
 - Soutien d'étiage des cours d'eau
 - Biodiversité remarquable (marais et cours d'eau phréatique)
 - Activités économiques dépendantes de la bonne qualité des milieux (pisciculture et crèssonnière)

Mais :

- Pollution des cours d'eau par les particules fines du versant
- Impact potentiel de l'extension de l'exploitation de granulats
- Dégradation morphologique de l'Être dû à d'anciens travaux d'extraction de gravier/recalibrage
- Aménagement de drainage du marais impactant l'hydrologie de la ZH



Le contenu du projet en phase esquisse :

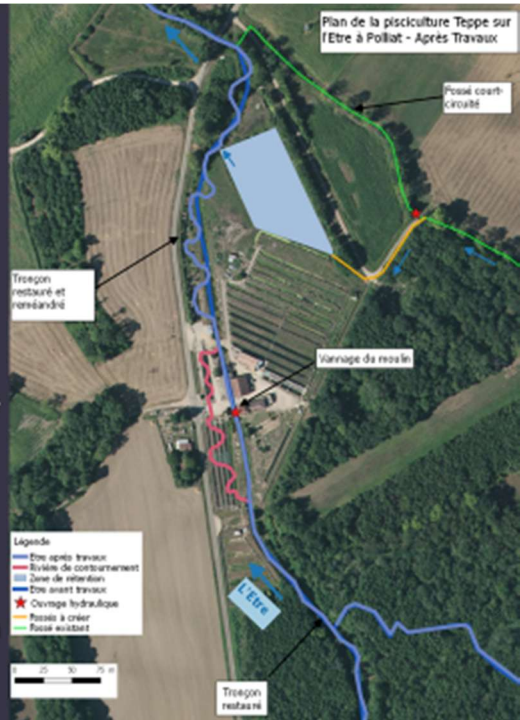
- Restauration de l'Être (morphologie, végétalisation)
- Restauration et connexion de la zone humide Nord au réseau de fossé périphérique

Poste de dépense	Montant TTC
ETUDES	
MOE Conception /Rédaction DCE/dossiers réglementaires	40 000 €
MOE Suivi de chantier	12 000 €
Topographie complémentaire	2 500 €
Total ETUDES	54 500 €
TRAVAUX	
Restauration morphologique du lit de l'Être (terrassement + végétalisation)	180 000 €
Restauration et connexion de la zone humide	25 000 €
TOTAL TRAVAUX	205 000 €
TOTAL	259 500 €

Subventions attendues : 50% AERMC, 30% CD01 (prise en charge du TTC ?)

Accord donnant-donnant SMVV-Pisciculteur :

- Le pisciculteur met à disposition son foncier pour les travaux de restauration et accepte leur pérennisation par ORE
- Le SMVV intègre l'alimentation des bassins piscicoles dans son projet et permet à l'exploitant de se mettre en conformité avec la réglementation



Le projet, qui n'en est qu'à son stade esquisse, est estimé à un montant maximum de 249 500 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif :

- **SOLLICITE** le concours de l'ensemble des partenaires financiers à leur meilleur taux, notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne, pour le financement de l'opération de renaturation de l'Être à Polliat ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en lien avec cette demande ;
- **CHARGE** le Président de constituer les dossiers de demandes de subventions.

- Animations scolaires

Le Président propose de voter la demande de subvention relative aux animations scolaires proposées sur l'espace Naturel Sensible de la Vallée de la Veyle, qui ont déjà fait l'objet d'une délibération lors de cette même séance. Le montant estimé de cette opération est de 20 000 € TTC. S. KIHL rappelle que la convention liant le SMVV et FNE sur cette opération devra faire l'objet d'un vote en comité syndical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif :

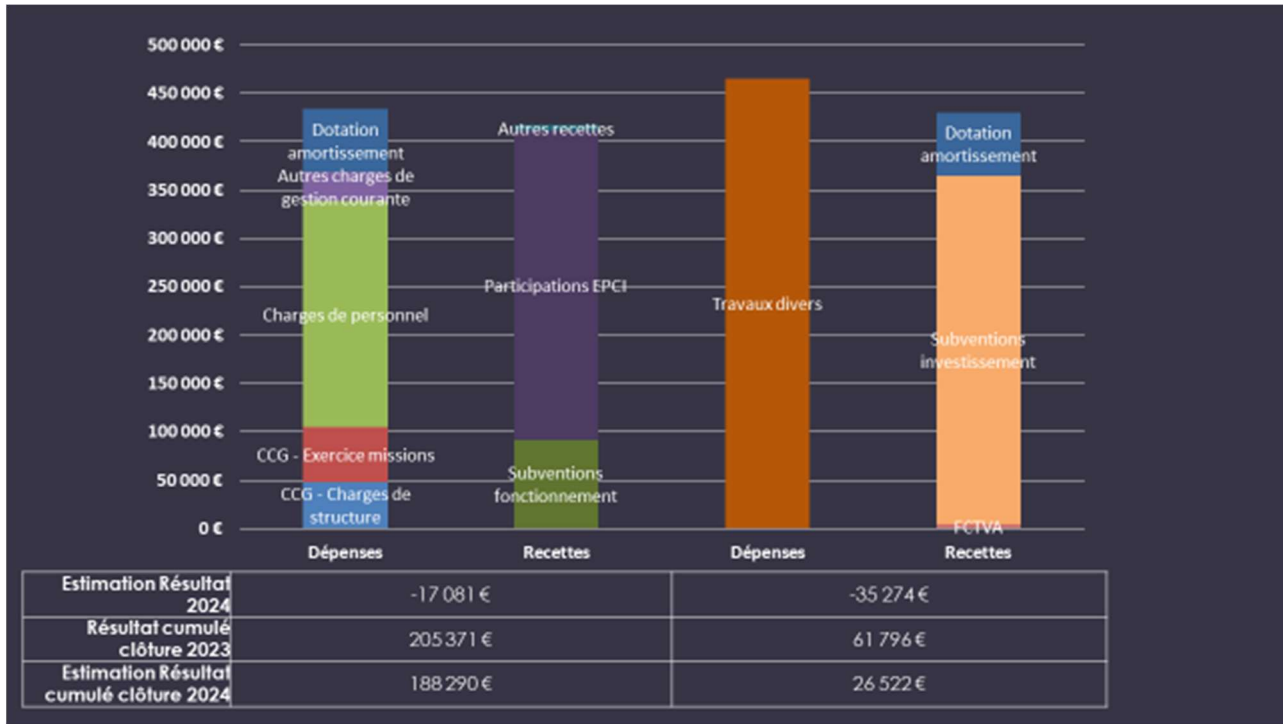
- **SOLLICITE** le concours de l'ensemble des partenaires financiers à leur meilleur taux, notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne, pour le financement des postes d'animation 2025 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en lien avec cette demande ;
- **CHARGE** le Président de constituer les dossiers de demandes de subventions.

❖ Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire 2025

S. KIHL présente le bilan d'activité 2024, très satisfaisant malgré quelques contre temps sur certaines opérations (suspension du chantier à Polaizé et blocage sur le foncier à Chanoz-Chatenay notamment).

Les perspectives financières sont également bonnes, avec des dépenses maîtrisées sur une année 2024 présentant une grosse opération de travaux.

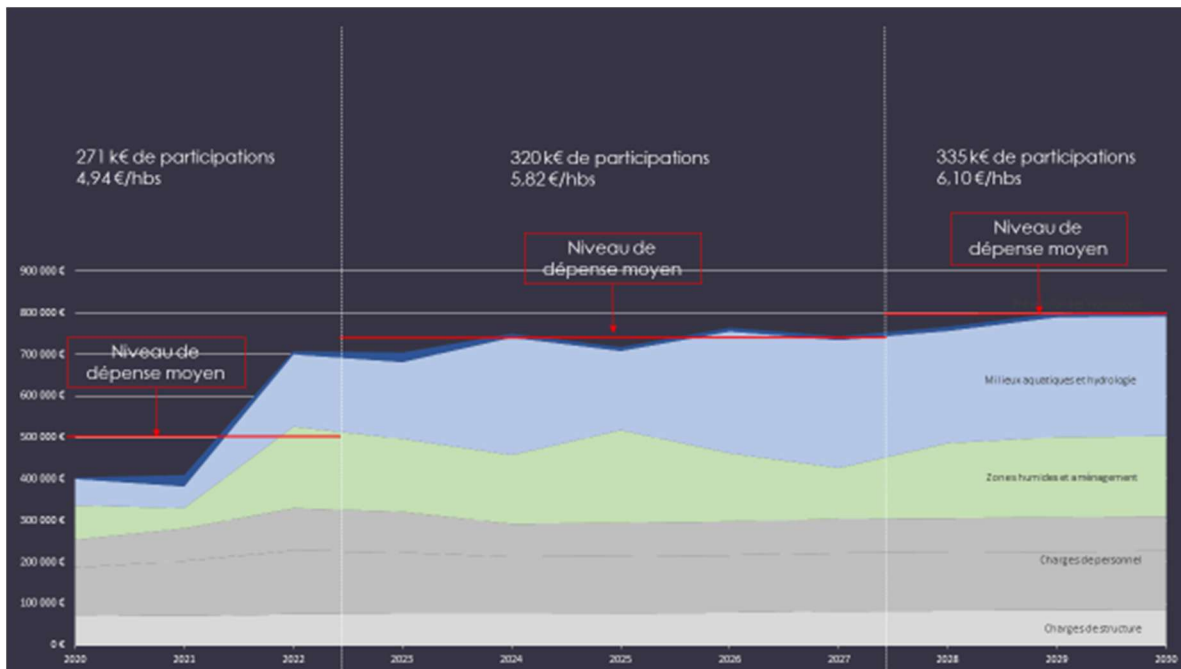
Opération	Montant BP 2024	Bilan de réalisation
Fonctionnement		
Animations scolaires	20 000 €	Convention FNE signée. Sollicitation écoles réalisée. Réalisation 2025.
Plan de Gestion Marais de Lent	37 500 €	Prestation lancée. Rendu final 1 ^{er} semestre 2025.
Semences prairiales Veyle aval	29 900 €	Inventaires réalisés, mais surfaces semées au dessous des prévisions (météo)
PSE Dombes	Animation	OK. Temps d'animation à revoir à la hausse.
Candidature LIFE Dombes	Animation	Candidature déposée, travail non financé.
Investissement		
Restauration Morphologique Polaizé	533 120 €	Travaux engagé
Chan'Eau Tour	40 000 €	Blocage foncier. Intervention alternative ?
Restauration Être Teppe	45 000 €	Prestation conception lancée
Restauration Grande Veyle Saint-Jean	40 000 €	Prestation étude faune flore lancée
Compensations (SEPEC + Philibert)	95 000 €	Convention signées recueillies. Lancement travaux 2025
Achat drone	7 859 €	Commande signée et transmise
		Engagé/réalisé
		Opération suspendue/retardée
		Opération abandonnée



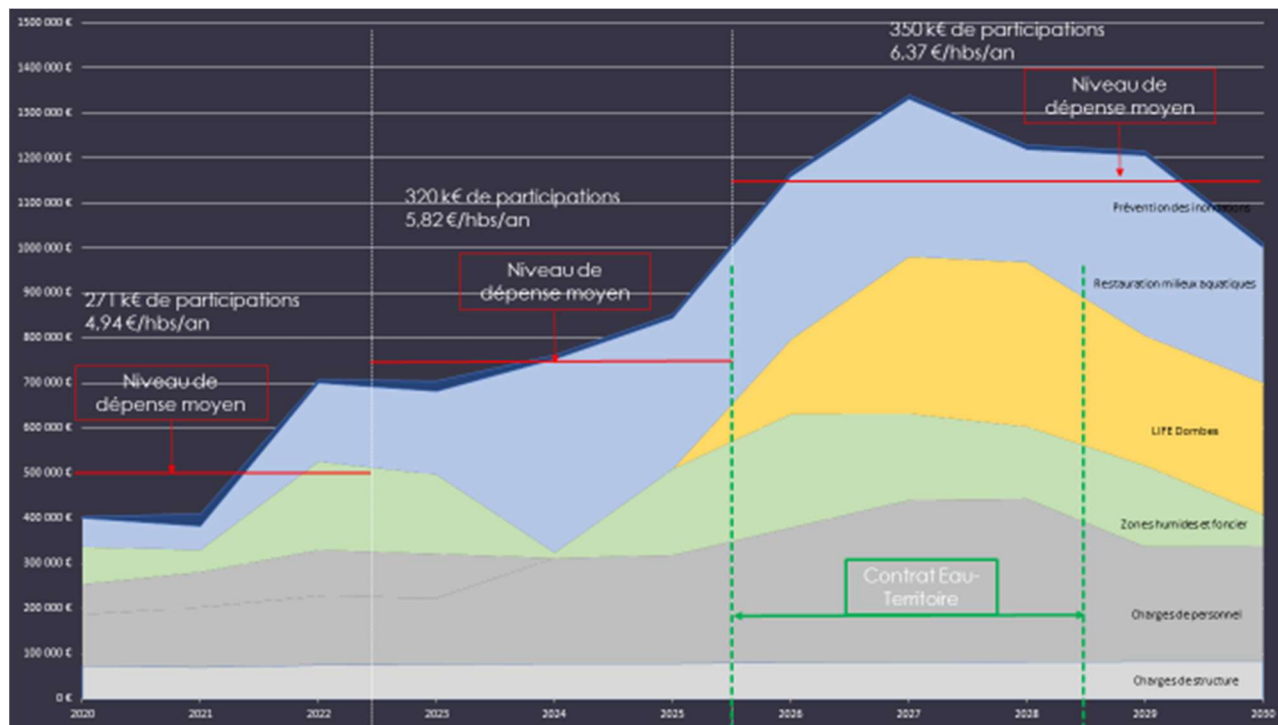
G. Branchy évoque la réunion d'impulsion d'un Contrat Eau-Climat, à l'initiative de l'Agence de l'Eau, qui s'organiserait sur un territoire centré sur la Dombes, avec la CC Dombes en cheffe de file. La participation à cette démarche pourrait permettre au SMVV de considérablement étendre son volume d'activité, à la condition de se doter des moyens humains de le mettre en œuvre via l'embauche d'un agent permanent supplémentaire.

Par conséquent, les élus ont demandé aux équipes de proposer une trajectoire financière alternative à celle actuellement suivie, intégrant cette augmentation d'activité. Cette trajectoire alternative, qui implique une augmentation des participations des EPCI, sera présentée dans les mois qui viennent aux interlocuteurs politiques des EPCI pour évaluer son acceptabilité, et le cas échéant envisager sa mise en œuvre à moyen terme.

Trajectoire financière actuelle :



Trajectoire financière alternative :



En attendant, et en ce qui concerne plus spécifiquement le budget de l'année 2025, le SMVV propose de poursuivre la mise en œuvre de sa programmation pluriannuelle présentée lors des années précédentes, avec notamment le lancement des travaux de restauration de l'Être et le lancement du programme LIFE en Dombes (sous réserve de succès de la candidature déposée par la CC Dombes).

❖ **Points d'actualité**

- G. Branchy revint sur la suspension du chantier de renaturation de la Veyle à polaizé, et notamment sur les conditions météorologiques qui ont rendu cette décision inévitable ;
- S. KIHL présente les échéance et réunions d'ores et déjà prévues lors du prochain semestre, notamment le vote du budget prévu courant mars 2025.

Suite aux questions abordées, le Président clôt les débats, remercie l'assemblée et lève la séance du Bureau Exécutif.

Fin de la séance : 21h00

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT